

# Pauvreté, précarité, vulnérabilité

## Les nouveaux enjeux de l'exclusion sociale

Charles GLINEUR

charles.glineur@umons.ac.be

Willy LAHAYE

willy.lahaye@umons.ac.be

Tabatha CARTON

tabatha.carton@umons.ac.be

Loïc SERAN

loic.seran@umons.ac.be

Faculté de Psychologie et des  
Sciences de l'Éducation - Université  
de Mons

ON CONSTATE AUJOURD'HUI UNE ACCENTUATION DES PHÉNOMÈNES DE PRÉCARITÉ ET DE PAUVRETÉ EN BELGIQUE. BIEN QUE DÉJÀ PRÉSENTS AUPARAVANT, CES PROCESSUS DE PRÉCARISATION ONT ÉTÉ CRISTALLISÉS ET AMPLIFIÉS PAR LES CRISES QUI ONT TRAVERSÉ LA SOCIÉTÉ ACTUELLE. QUELLES FORMES NOUVELLES ONT PRIS CES PROCESSUS ? QUELS SONT AUJOURD'HUI LES GROUPES SOCIAUX LES PLUS TOUCHÉS ? L'IMPACT DE CETTE PRÉCARITÉ S'EST-IL DÉPLACÉ OU S'EST-IL ACCENTUÉ ? QUI SONT LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET/OU DE PAUVRETÉ ? QUELLES SONT LEURS CARACTÉRISTIQUES ? TELLES SONT LES QUESTIONS EXPLORÉES DANS CET ARTICLE.

Mots-clés : pauvreté, précarité, exclusion sociale, enjeux sociaux

### Introduction

En 2022, 2.144.000 Belges, soit 18.7 % de la population belge, étaient exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale<sup>1</sup>. La même année, le nombre d'étudiants en situation de précarité bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale a augmenté de 20 % par rapport à 2018, atteignant 25.500 personnes. De plus, la Fédération des Services Sociaux rapporte que 600.000 personnes en Belgique ont besoin d'une aide alimentaire pour subvenir à leurs besoins. Ces observations témoignent d'un renforcement croissant des phénomènes de précarité et de pauvreté en Belgique, qui peut être attribué aux crises économique, énergétique, sanitaire et sociale qui ont affecté la société ces dernières années, lesquelles ont rendu vulnérables certaines catégories de personnes jusqu'alors épargnées.

### Pauvreté, précarité, vulnérabilité : quelle différence ?

Pauvreté, précarité et vulnérabilité sont des termes couramment employés dans de nombreux domaines (scientifique, professionnel, politique, social, etc.), démultipliant ainsi leur compréhension et usages. Les définitions et mesures abondent dans la littérature scientifique, tant il existe une multiplicité d'approches<sup>2</sup>.

Une diversité de sens, d'approches et d'analyses qui s'accorde toutefois sur un trait commun qu'est la désignation des personnes vivant des difficultés et des privations<sup>3</sup>. Néanmoins, le sens donné à l'objet, l'intensité ainsi que l'impact de ces difficultés et privations ne font, quant à eux, pas l'objet d'un consensus. Dès lors, comment distinguer, dans le contexte actuel, la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité et dans quelle mesure ces notions s'articulent-elles ?

Pour répondre à cette question, plusieurs approches seront présentées, dans une perspective non exhaustive, afin de spécifier la complémentarité de ces différentes notions.

En ce qui concerne la notion de pauvreté, Charles Booth, Seebom Rowntree et Robert Hunter figurent parmi les précurseurs de l'analyse de ce concept, en le décrivant de

1. Statbel, Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, 16 février 2023. URL : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

2. VRANKEN J., « Kinderarmoede », dans DIERCKX D., VAN HERCK N. & VRANKEN J. (Eds.), *Armoede in België*, Leuven/Den Haag: Acco, 2010, pp. 183-198. ; ZAUCHE-GAUDRON C. & SANCHOU P., « Introduction », *Empa*, 2005, DOI : <https://doi.org/10.3917/empa.060.0010> ; PAUGAM S., « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique », dans LEROY J., *Genèses, Femme, famille, individu*, n°31, 1998, pp. 138-159.

3. BISIAUX R., « Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls ? », *L'Économie politique*, n°49, 2011, pp. 6-23 <https://doi.org/10.3917/leco.049.0006>

manière objective et quantitative à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La définition développée par ces auteurs met en évidence l'aspect monétaire comme étant fondamental. En effet, celui-ci permet d'identifier la pauvreté à travers la satisfaction des besoins élémentaires et ainsi d'établir un seuil de pauvreté<sup>4</sup>. Indissociable de la question de la pauvreté, cette approche centrée sur les revenus reste un point d'analyse et de compréhension central dans le débat scientifique.

La compréhension de la pauvreté s'élargit ensuite sous le regard de sociologues qui précisent que la perception de ce phénomène dépend d'un consensus social fluctuant selon le temps et l'espace. En

effet, une personne actuellement identifiée comme étant en situation de pauvreté en Belgique pourrait être considérée comme ayant un niveau de vie acceptable dans un pays en voie de développement ou au siècle dernier<sup>5</sup>. Cette conception, inspirée des travaux de Georg Simmel, identifie la situation de pauvreté à travers le soutien apporté à la personne par son groupe social d'appartenance<sup>6</sup>. Autrement dit, c'est la relation d'aide entre la société et l'individu qui va permettre la connotation du contexte de pauvreté<sup>7</sup>. Dans cette perspective, une personne est considérée comme « pauvre » lorsqu'elle bénéficie d'une aide ou d'un service à caractère social. Dès lors, le processus de représentation sociale à l'œuvre est plus important pour la compréhension du phénomène de pauvreté que l'objectivation quantitative définissant un seuil de pauvreté en dessous duquel une personne est considérée comme « pauvre »<sup>8</sup>. En effet, comme le précise Orshansky<sup>9</sup>, la perception de la pauvreté, comme la beauté, réside dans les yeux de l'observateur.

Plus récemment, la pauvreté a été définie comme « un réseau d'exclusions sociales couvrant divers domaines de l'existence individuelle et collective. Il distingue les pauvres du niveau de vie généralement accepté par la société. C'est un fossé que ces personnes ne peuvent surmonter par leurs seuls moyens<sup>10</sup> ». Cette conception présente la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel étroitement lié à l'exclusion. En plus du fait d'impacter différents domaines de la vie, l'aspect multidimensionnel de la pauvreté renvoie entre autres aux dimensions de temps et de profondeur qui donnent une

grille de lecture de la contextualité qui connote les situations de pauvreté<sup>11</sup>. Cette perspective est celle choisie, au sein de cet article, pour son aspect global et transversal.

Tout comme pour la pauvreté, il existe différentes approches de la précarité. Pierrret<sup>12</sup> définit la situation de précarité comme une faiblesse des liens sociaux et du soutien institutionnel, induite par l'évolution de la communauté. Toutefois, si chaque société a ses pauvres, elle ne compte pas nécessairement en son sein des précaires<sup>13</sup>. En effet, une personne pourrait se retrouver en deçà du niveau de vie généralement accepté par la société, tout en conservant des liens sociaux et institutionnels forts. Bien que cette approche offre un cadre de compréhension très riche, nous lui préférons celle de Joseph Wresinski qui établit un continuum entre pauvreté et précarité : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible<sup>14</sup>. »

La définition de Wresinski place la précarité à la lisière de la pauvreté, tout en considérant ces notions comme des processus et non comme des états<sup>15</sup>. En effet, la précarité, tout comme la pauvreté, n'est pas un phénomène statique.

4. BISIAUX R., « Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls ? », *L'Économie politique*, n°49, 2011, pp. 6-23 <https://doi.org/10.3917/leco.049.0006> ; LOLLIVIER S., « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, n°4, 2008, pp. 21-29 : <https://doi.org/10.3917/rce.004.0021>

5. LOLLIVIER S., « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie*, n°4, 2008, pp. 21-29 : <https://doi.org/10.3917/rce.004.0021>

6. PAUGAM S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses universitaires de France, 2005.

7. AVENEL C., *Serge Paugam, Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses universitaires de France, 2005.

8. Ibid.

9. ORSHANSKY M., « How poverty is measured. *Monthly Labor review*, n°92, pp. 37-41, 1969.

10. VRANKEN J. (2005), cité dans VRANKEN J., « Introduction », dans VRANKEN J., LAHAYE W., GEERTS A. & COPPEE C., *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012*, Louvain : Acco, 2012, pp. 27-43.

11. VRANKEN J., « Introduction », dans VRANKEN J., LAHAYE W., GEERTS A. & COPPEE C., *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012*, Louvain : Acco, 2012, pp. 27-43.

12. PIERRRET R., « Qu'est-ce que la précarité », *Socio*, n°2, 2013, pp. 307-330, DOI : <https://doi.org/10.4000/socio.511>

13. Ibid.

14. WRESINSKI J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Journal officiel de la république française*, n°6, 1987.

15. ZAUCHE-GAUDRON C. & SANCHOU P., « Introduction », *Empa*, 2005, DOI : <https://doi.org/10.3917/empa.060.0010>

La précarisation s'inscrit dans un processus qui peut progressivement tendre vers la pauvreté, et ce, en fonction de l'impact du vécu sur les capacités à pouvoir, entre autres, jouir de droits fondamentaux.

Enfin, Martin introduit une approche du concept de vulnérabilité sous l'angle environnemental : « être vulnérable, c'est être exposé à des menaces externes, plus ou moins prévisibles, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur des territoires<sup>16</sup>. » Dès lors, la vulnérabilité est associée à des facteurs de risques, ou de probabilités d'avènement de difficultés, établissant la proximité d'une personne avec un dommage. Les facteurs sont le risque d'exposition à une menace, le risque de sa matérialisation et le risque de manquer de protections nécessaires pour faire face à une menace<sup>17</sup>. Ces menaces peuvent concerner des événements divers tels qu'une crise économique, sociale, sanitaire ou familiale. Dans cette perspective, la vulnérabilité se manifeste de manière transversale. Confrontés à certaines menaces, les publics vulnérables sont susceptibles d'être précipités dans la précarité ou la pauvreté alors qu'ils ne faisaient l'objet d'aucune difficulté potentielle.

Les approches mises en évidence à travers cet article donnent un éclairage sur l'articulation entre la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité. La précarité<sup>18</sup> et la pauvreté<sup>19</sup> peuvent être placées sur un continuum d'intensité du processus de privation vécu par une personne, débutant par l'absence d'une ou plusieurs sécurité(s) pour tendre progressivement vers l'exclusion sociale dans une perspective multi-

dimensionnelle. La vulnérabilité<sup>20</sup>, quant à elle, est un phénomène transversal résultant de l'exposition à une menace, à un risque qui rapproche de la précarité et/ou de la pauvreté. La vulnérabilité agit de manière ponctuelle, selon la nature du risque, et peut toucher des personnes provenant de tout milieu socio-économique, même celles qui étaient jusqu'à présent à l'abri des difficultés et des privations.

L'articulation de ces trois termes permet une appréhension globale et offre une grille de lecture dynamique des trajectoires de privation et de difficulté vécues par les personnes. En effet, derrière les définitions de pauvreté, de précarité et de vulnérabilité, se trouvent des trajectoires de vie complexes et hétéroclites devant être prises en compte.

### Les nouveaux visages de la pauvreté, de la précarité et de la vulnérabilité

Qui sont les personnes en situation de précarité et/ou de pauvreté ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Répondre à ces questions n'est pas un exercice aisé. Si au début du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'après les deux guerres mondiales, les personnes en situation de pauvreté étaient marginalisées et la pauvreté était un phénomène considéré comme en voie d'éradication, les années 70–80 vont voir émerger de nouvelles catégories de personnes vulnérables<sup>21</sup>: jeunes demandeurs d'emploi, mères de famille monoparentale, chômeurs de longue durée, etc., autant d'exemples de personnes jusque-là largement épargnées qui, en raison d'une situation de vulnérabilité, vont faire appel à l'aide sociale<sup>22</sup>.

Ces catégories, appelées « nouveaux pauvres » ou « nouvelle pauvreté », ont vu leur nombre aug-

menter avec le temps et selon les crises. En effet, les crises (sanitaire, économique, sociale, énergétique, etc.) récentes ont conduit à l'aggravation et l'élargissement des profils et des effectifs parmi différentes formes de pauvreté et de précarité. Autrement dit, les crises ne sont pas à l'origine de nouvelles formes de pauvreté et de précarité (il existait déjà de la précarité énergétique avant la crise énergétique). Elles les exacerbent et élargissent les profils de personnes qui les vivent. Certains groupes sociaux qui avaient auparavant un niveau de vie acceptable sont ainsi aujourd'hui confrontés à la précarité et font figures de nouveaux pauvres.

Afin de développer une typologie des visages de la pauvreté et de la précarité, nous avons regroupé les catégories de publics les plus récurrents selon différents axes thématiques. Parmi ceux-ci figurent : la dimension familiale, les jeunes adultes, l'axe de l'emploi, les personnes âgées, l'enfance et la santé mentale. Cette typologie n'a pas

16. MARTIN C., « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Les Cahiers de la Justice*, n°4, 2019, p. 671 : <https://doi.org/10.3917/cdlj.1904.0667>

17. CHAMBERS R. « Vulnerability, coping and policy », *IDS Bulletin*, n°20/2, 1989, pp. 1-7 ; SCHRÖDER-BUTTERFILL E. & MARIANTI R., « A framework for understanding old-age vulnerabilities », *Ageing and Society*, n°26/1, 2006, pp. 9-35.

18. WRESINSKI J., *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, *Journal officiel de la république française*, n°6, 1987.

19. VRANKEN J., « Introduction », dans VRANKEN J., LAHAYE W., GEERTS A. & COPPEE C., *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012*, Louvain : Acco, 2012, pp. 27-43.

20. MARTIN C., « Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel », *Les Cahiers de la Justice*, n°4, 2019, p. 671 : <https://doi.org/10.3917/cdlj.1904.0667>

21. DUVOUX N., « Nouveaux pauvres, nouvelles politiques », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°104, 2011, pp. 7-17.

22. DUPONT R., « Les nouveaux pauvres », *Autres Temps*, 5, 1985, pp.71-75.

pour but de parvenir à une exhaustivité, car les trajectoires de pauvreté et de précarité sont tellement multiples et variables que l'exhaustivité de leur description serait impossible. L'objectif ici poursuivi est de mettre en évidence les profils les plus impactés par l'expansion des phénomènes de précarité et de pauvreté. Enfin, une attention particulière sera accordée à la précarité énergétique. Il s'agit d'une forme de précarité particulièrement prégnante qui, en plus d'être exacerbée par la récente crise énergétique, est fortement influencée par les changements sociétaux. Ainsi, dans une société qui redécouvre ses objectifs de développement en fonction d'impératifs durables, la précarité énergétique s'inscrit comme une nouvelle problématique pérenne qui transcende les typologies les plus récurrentes dans le paysage de la pauvreté et de la précarité.

L'axe de la famille aborde deux

contextes familiaux considérés comme étant à risque de pauvreté. Il s'agit des familles monoparentales et des personnes isolées. En 2022, 12.2 % des ménages wallons sont en situation de monoparentalité<sup>23</sup>. Wagener<sup>24</sup> précise que la monoparentalité n'est pas nécessairement liée à de la précarité et/ou de la pauvreté, bien que cette configuration familiale soit généralement associée à différentes difficultés. C'est l'ensemble des variables, comme le manque de places d'accueil pour les enfants, les problématiques de logement, l'isolement social, les contrats de travail précaires, l'absence de pensions alimentaires ainsi que les éventuels troubles psychoaffectifs associés qui constituent les difficultés auxquelles sont confrontées les familles monoparentales et engendrent un risque de pauvreté. La crise sanitaire, entre autres, et les mesures de confinement qui en découlent ont aggravé les obstacles auxquels sont confrontés les parents isolés, principalement des femmes, dans la conciliation de leurs obligations parentales et professionnelles avec leur vie privée. En période de confinement, la gestion quotidienne de l'éducation et des soins apportés aux enfants socialement peu valorisés et à un isolement social ont engendré une accentuation du contexte de stress et de vulnérabilité dans tous ces domaines.

En plus des familles monoparentales, les personnes isolées, ou ménages d'une seule personne, constituent une structure familiale considérée comme à risque de pauvreté<sup>25</sup>. Pour l'année 2022, elles représentent plus d'un tiers (37 %) des ménages wallons ce qui en fait la forme de ménage la plus répandue,

loin devant les couples mariés avec enfant(s) (17 %)<sup>26</sup>. Cette catégorie sociale, qui comprend des personnes âgées, de jeunes adultes en début de carrière, des migrants et des couples séparés, présente une grande hétérogénéité et une polarisation très marquée entre les milieux socioéconomiques aisés et précaires<sup>27</sup>. Toutefois, les contextes de précarité observables dans cette catégorie de structure familiale sont souvent plus extrêmes. En effet, ces personnes sont plus sujettes au mal-logement et à l'isolement social, des phénomènes qui se renforcent mutuellement et sont exacerbés dans le contexte actuel<sup>28</sup>. Si la crise sanitaire a fortement pesé sur les familles monoparentales, il en est de même pour les personnes isolées. Ces dernières ont été beaucoup plus impactées par la rupture des contacts sociaux que les autres formes de ménages, entraînant entre autres une détresse psychologique les rendant plus vulnérables.

Le deuxième axe de réflexion sur les visages de la pauvreté et de la précarité concerne les jeunes adultes. Deux groupes de jeunes sont plus particulièrement ciblés par la nouvelle pauvreté. Il s'agit des NEET's et des étudiants. Le terme NEET, acronyme de *Not in education, employment or training* fait référence à des jeunes entre 15 et 24 ans qui ne sont ni à l'école, ni à l'emploi, ni en formation<sup>29</sup>. Bien qu'ils possèdent tous les caractéristiques communes énoncées ci-dessus, les NEET's constituent un groupe d'individus hétérogène. On distingue les chômeurs à court terme, les chômeurs à long terme, les personnes en situation de handicap, les personnes devant assurer des obligations familiales, des individus découragés par la recherche d'emploi et les NEET's

23. IWEPS, *Nombre et taille des ménages*, 2023. [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/03/D013-MENAGES-032023\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/03/D013-MENAGES-032023_full1.pdf)

24. WAGENER M., *La monoparentalité à Bruxelles – Un tour d'horizon*, 2011. Consulté à l'adresse : [https://www.pause-communication.com/wpcontent/uploads/2011/09/monoparentalite\\_a\\_bxl.pdf](https://www.pause-communication.com/wpcontent/uploads/2011/09/monoparentalite_a_bxl.pdf)

25. BEST A. & VANONI D., « Seuil(e) face au mal-logement », *Recherche sociale*, n°231, 2019, pp. 4-120. <https://doi.org/10.3917/recsoc.231.0004>

26. IWEPS, *Nombre et taille des ménages*, 2023. [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/03/D013-MENAGES-032023\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/03/D013-MENAGES-032023_full1.pdf)

27. KAUFMANN J.-C., « Les ménages d'une personne en Europe », *Population*, n°49, 1994, pp. 935-958.

28. BEST A. & VANONI D., « Seuil(e) face au mal-logement », *Recherche sociale*, n°231, 2019, pp. 4-120. <https://doi.org/10.3917/recsoc.231.0004>

29. CUZZOCREA V., « La catégorie des NEET : quel avenir ? », dans Conseil de l'Europe (Ed.), *Points de vue sur la jeunesse – Volume 1 : 2020 – Quelles perspectives ?*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2014, pp. 77-87. Consulté à l'adresse : <https://www.cairn.info/points-de-vue-sur-la-jeunesse-volume-1--9789287179050-page-73.htm>

Les crises ne sont pas à l'origine de nouvelles formes de pauvreté et de précarité [...] Elles les exacerbent et élargissent les profils de personnes qui les vivent.

en voie de réinsertion<sup>30</sup>. Cette catégorie de jeunes en précarité reste identifiable par des situations souvent liées à des contextes de décrochage scolaire, de difficultés économiques et de parcours institutionnels multiples<sup>31</sup>.

Parmi les jeunes adultes, les étudiants en situation de précarité constituent également une catégorie de la population particulièrement impactée. Les études supérieures sont une période cruciale pour l'insertion professionnelle et la situation économique future des étudiants<sup>32</sup>. La démocratisation de l'enseignement supérieur a permis une large ouverture à des publics beaucoup plus diversifiés en termes de genre et de catégorie sociale<sup>33</sup>. Malgré cela, les mécanismes de reproduction sociale persistent. En effet, les étudiants issus de milieux modestes obtiennent des résultats académiques significativement moins élevés<sup>34</sup>, en raison des inégalités sociales et économiques auxquelles leurs familles sont confrontées. Ces inégalités engendrent des contextes d'études insécures qui peuvent nuire à la réussite académique des étudiants et même les

conduire à l'échec<sup>35</sup>. En effet, les difficultés financières vécues par ces personnes les contraignent à trouver du travail parallèlement à leurs études afin de couvrir les frais de scolarité (minerval, kot, matériel, etc.) et leurs besoins élémentaires, ce qui restreint le temps qu'elles peuvent accorder à leurs études et aux autres activités (loisir, culture, etc.) en comparaison avec leurs pairs.

Le troisième axe concerne plus spécifiquement la catégorie des travailleurs. Bien que l'emploi soit généralement considéré comme un facteur de protection contre la pauvreté, la dynamique actuelle du marché du travail ne garantit plus cette sécurité<sup>36</sup>. Le *working poor* est apparu dans les années 1960 aux États-Unis et s'est ensuite répandu en Europe vers les années 1980<sup>37</sup>. Les travailleurs concernés par ce phénomène présentent des contrats de travail caractérisés par une durée limitée et/ou un temps partiel<sup>38</sup>. Les répercussions sur leur niveau de revenu entraînent des difficultés dans l'accès au logement, aux soins de santé, à la formation, aux loisirs et à la culture<sup>39</sup>. Les personnes confrontées à cette insécurité de travail sont parmi les premières à avoir subi les conséquences négatives de la crise de l'emploi provoquée par la pandémie de COVID-19. Les confinements successifs ont entraîné la fermeture totale ou partielle d'entreprises, forçant de nombreux employeurs à mettre une partie de leur personnel en chômage temporaire. Les travailleurs ayant des contrats à durée partielle ou limitée ont été parmi les premiers touchés par ces mesures d'urgence, augmentant ainsi leur vulnérabilité dans cette période d'incertitude.

Le quatrième axe concerne les per-

sonnes âgées. Bien que le risque de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans ait baissé de manière importante dans le courant des années 2000 (passant de 23 % à 15,2 % entre 2006 et 2014), les personnes âgées restent toujours un public à risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Comme vu précédemment, la pauvreté doit être appréhendée dans sa perspective multidimensionnelle et pas uniquement monétaire. Ainsi, l'avancée en âge reste un facteur d'isolement, et ce même si le risque financier est moindre<sup>40</sup>. Aldridge et al.<sup>41</sup> pré-

30. Eurofound, *Exploring the diversity of NEETs*, Luxembourg : Publications Office of the European Union, 2016. Consulté à l'adresse [https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_publication/field\\_et\\_document/ef1602en.pdf](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_et_document/ef1602en.pdf)

31. COURONNÉ J. & SAFARTI F., « Une jeunesse (in)visible : les "Neets vulnérables" de la Garantie jeunes », *Travail et emploi*, n° 153, 2018, pp. 41-66. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.7905>

32. PAUME J. & CAUWE J., *Enquête sur les ressources économiques des étudiants.es.*, ULB, Observatoire de la vie étudiante, 2021.

33. DEQUIRÉ A., « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle*, n° 14, 2007, pp. 95-110. <https://doi.org/10.3917/pp.014.0095>

34. PAUME J. & CAUWE J., *Enquête sur les ressources économiques des étudiants.es.*, ULB, Observatoire de la vie étudiante, 2021.

35. GIRÈS J. & PAUME J., *Les inégalités d'accès et de conditions de vie à l'Université*, Observatoire Belge des inégalités, 2021.

36. VRANKEN J., « Introduction », dans VRANKEN J., LAHAYE W., GEERTS A. & COPPEE C., *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012*, Louvain : Acco, 2012, pp. 27-43.

37. PONTHEUX S., « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, 2004, pp. 93-107. <https://doi.org/10.3917/tgs.011.0093>

38. Ibid.

39. GRANEREAU S., « Les travailleurs pauvres en France, un phénomène peu visible », *Empan*, n° 105, 2017, pp. 126-130. <https://doi.org/10.3917/empa.105.0126>

40. DRILLING M., TAPPERT S., FABIAN C., JANETT S. & BISCHOFF T., « Âge, exclusion et espace : Recherche d'un urbanisme plus juste envers les personnes âgées », *Retraite et société*, n° 81, 2019, pp. 91-111. <https://doi.org/10.3917/rs1.081.0091>

41. ALDRIDGE H., PAREKH A., MACINNES T., & KENWAY P., *Monitoring poverty and social exclusion*, York, Joseph Rowntree Foundation, 2011.



Les publics précaires ont dès lors deux à six fois plus de risques de présenter des troubles anxieux, dépressifs ou des problématiques d'assuétudes. Inversement, des problématiques de santé mentale peuvent entraîner un éloignement vis-à-vis du réseau social et des difficultés professionnelles qui accroissent les risques de vulnérabilité.

42. Eurochild & EAPN, *Vers le bien-être des enfants en Europe. Explicatif sur la pauvreté infantile dans l'Union européenne*, 2013. Consulté sur [https://www.eapn.eu/images/stories/docs/eapn-books/2013\\_Child\\_poverty\\_FR\\_web.pdf](https://www.eapn.eu/images/stories/docs/eapn-books/2013_Child_poverty_FR_web.pdf)

43. CHARLIER E., GLINEUR C., DE GRAEVE P.-J., LAHAYE W., & PANNECOUCHE I., *Guide pour favoriser l'échange des expériences en matière de lutte contre la pauvreté infantile dans les villes*, SPP Intégration Sociale, 2017.

44. VRANKEN J., « Kinderarmoede », dans DIERCKX D., VAN HERCK N. & VRANKEN J. (Eds.), *Armoede in België*, Leuven/Den Haag: Acco, 2010, pp. 183-198.

45. PANNECOUCHE I., DE GRAEVE P.-J., LAHAYE W., VAN ROSSEM R. & VRANKEN J., « Droits sociaux fondamentaux : du statut de symbole à celui de levier dans la lutte contre la pauvreté ? » dans LAHAYE W., PANNECOUCHE I., VRANKEN J. & VAN ROSSEM R. (Eds.), *Pauvreté en Belgique. Annuaire fédéral 2017*, Gand : Skribis, 2017.

46. CHARLIER E., GLINEUR C., DE GRAEVE P.-J., LAHAYE W., & PANNECOUCHE I., *Guide pour favoriser l'échange des expériences en matière de lutte contre la pauvreté infantile dans les villes*, SPP Intégration Sociale, 2017.

47. DUBOIS-FABING D., PICHON P., ARNEVIELHE A., SUSCILLON M., CARON B., SAILLARD F. & FRANÇOIS P., « Santé mentale, précarité et pratiques des médecins généralistes, enquête en Centres de santé de Grenoble », *Santé Publique*, n°23, 2011, pp. 97-111. <https://doi.org/10.3917/spub.110.0097> ; PARQUET P. *Souffrance psychique et exclusion sociale. Rapport au Secrétariat d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion auprès du Ministre des affaires Sociales, du travail et de la solidarité*, Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, 2003.

48. VRANKEN J., « Kinderarmoede », dans DIERCKX D., VAN HERCK N. & VRANKEN J. (Eds.), *Armoede in België*, Leuven/Den Haag: Acco, 2010, pp. 183-198.

49. FURTOS J., « La précarité et ses effets sur la santé mentale », *Le Carnet PSY*, n°156, 2011, pp. 29-34. <https://doi.org/10.3917/lcp.156.0029>

50. DUBOIS-FABING D., PICHON P., ARNEVIELHE A., SUSCILLON M., CARON B., SAILLARD F. & FRANÇOIS P., « Santé mentale, précarité et pratiques des médecins généralistes, enquête en Centres de santé de Grenoble », *Santé Publique*, n°23, 2011, pp. 97-111. <https://doi.org/10.3917/spub.110.0097>

cisent que ces personnes connaissent une perte progressive d'indépendance et de liberté en étant, notamment, tributaires de prestations standardisées et institutionnalisées (retraite, transports, logement, etc.).

Le cinquième axe concerne la pauvreté infantile. Ce type de pauvreté se caractérise par un manque de revenus et de ressources disponibles pour l'éducation de l'enfant qui l'empêche d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable dans la société et suffisant pour garantir son bien-être et son développement<sup>42</sup>. Les enfants qui grandissent dans un contexte de pauvreté sont confrontés à toute une série de facteurs environnementaux et psychosociaux qui entravent leur développement<sup>43</sup>. Ces éléments les empêchent notamment de pouvoir participer pleinement à la vie sociale<sup>44</sup> et les désavantagent par rapport aux autres enfants<sup>45</sup>. En Belgique, un enfant sur cinq vit en situation de pauvreté et connaît ce phénomène d'exclusion sociale<sup>46</sup>. La fermeture des écoles liée à la pandémie de COVID-19 a parfois conduit à des situations de décrochage scolaire chez les enfants vulnérables, renforçant les inégalités. Certains enfants ont vécu l'isole-

ment social, perdant ainsi le contact avec leurs pairs. De plus, les crises économiques et énergétiques ont eu un impact important sur les budgets familiaux, ce qui a limité l'accès des enfants aux droits les plus fondamentaux tels que le logement décent, l'accès au sport, à la culture, etc.

La santé mentale et ses interférences avec la précarité constituent un enjeu majeur dans le cadre des nouvelles pauvretés. Les liens entre ces phénomènes sont multiples et complexes, car ils partagent des facteurs de risque communs tout en ayant une influence mutuelle en tant que déterminant et symptôme l'un de l'autre<sup>47</sup>. De plus, leur accumulation accentue d'autant plus les difficultés et les effets d'exclusion vécus par ces personnes. Ainsi, un vécu de précarité et d'exclusion sociale peut entraîner des troubles de santé mentale tels que la dépression, et ce particulièrement chez les femmes<sup>48</sup>, ou plus largement de la souffrance psychique d'origine sociale<sup>49</sup>. Les publics précaires ont dès lors deux à six fois plus de risques de présenter des troubles anxieux, dépressifs ou des problématiques d'assuétudes<sup>50</sup>. Inversement, des problématiques de santé mentale peuvent entraîner

un éloignement vis-à-vis du réseau social et des difficultés professionnelles qui accroissent les risques de vulnérabilité.

Outre ces principales catégories de publics vulnérables, la précarité énergétique définit une nouvelle forme de pauvreté ou de précarité qui touche des foyers qui n'auraient sans doute pas été atteints dans d'autres circonstances ou encore, qui rend certains ménages plus fragiles qu'auparavant. Selon Huybrechs et al., « la précarité énergétique fait référence à une situation dans laquelle une personne ou un ménage rencontre des difficultés particulières dans son logement à satisfaire ses besoins élémentaires en énergie<sup>51</sup> ». En Belgique, Meyer et Coene<sup>52</sup> ont rapporté que 21.5 % des ménages sont sujets à la précarité énergétique. Cette forme de précarité trouve son origine dans divers facteurs tels que la situation socio-économique du ménage<sup>53</sup>, la mauvaise qualité du logement<sup>54</sup> et la hausse des prix de l'énergie<sup>55</sup>. Les conséquences de la précarité énergétique peuvent inclure des effets négatifs sur la santé physique et/ou mentale<sup>56</sup>, des situations de surendettement<sup>57</sup> et de l'isolement social<sup>58</sup>. L'augmentation exponentielle des tarifs énergétiques a rendu vulnérables des ménages qui n'étaient jusqu'alors pas concernés, avec, en Belgique, une facture annuelle moyenne en électricité et gaz passant de 3.066,6 € à 5.988,95 € en un an. Ainsi, certaines familles qui ne vivaient aucun risque de vulnérabilité ont éprouvé des difficultés, voire étaient dans l'incapacité, de payer leurs factures énergétiques et ont dû recourir à des plans de paiement ou solliciter une aide alimentaire. De plus, il s'agit d'une forme de précarité tributaire des transforma-

tions sociétales en matière de développement durable, de mondialisation et de besoins énergétiques. Le développement et l'accessibilité des modes de production locale d'énergie (telles que les panneaux photovoltaïques et les éoliennes), ainsi que l'augmentation des besoins énergétiques des ménages, renforcent les inégalités sociales en favorisant les milieux socio-économiques aisés au détriment des publics précaires. Cette forme de précarité passe ainsi d'une problématique conjoncturelle, dont l'ampleur varie selon les crises, à un phénomène structurel ancré dans notre société.

## En conclusion

La pauvreté et la précarité s'inscrivent dans un processus complexe et multidimensionnel dont les seuils de vulnérabilité varient au gré des transformations et des crises qui impactent de multiples couches de la population. Les changements sociétaux actuels ont engendré l'apparition de nouvelles formes d'exclusion entraînant un accroissement et un élargissement des groupes sociaux touchés par la précarisation. Si ces nouvelles pauvretés atteignent parfois des personnes sans aucun signe avant-coureur, elles se caractérisent essentiellement par une aggravation du fossé qui sépare les personnes exclues du reste de la société.

Le creusement des différences est sans aucun doute le stigmate le plus récurrent des contextes actuels de précarisation. Il accentue l'isolement, il éloigne toujours plus les pauvres des services sociaux et accélère leur retrait des mécanismes élémentaires de participation qui sont nécessaires au fonctionnement démocratique de notre

société. Les processus d'adaptation se démultiplient au point de décliner de nouvelles modalités de socialisation parfois à la lisière des formes élémentaires d'intégration : les économies de la débrouille se tricotent, le repli sur soi prend de l'extension et la confiance envers les institutions s'estompe. À terme, c'est bien cette dissolution lente mais profonde du tissage des liens sociaux et institutionnels qui est à craindre à tous les niveaux d'interaction, tant sur le plan interpersonnel, générationnel et associatif que sur un plan plus largement communautaire ou européen. Endiguer la précarité et la pauvreté est donc plus qu'un enjeu de niveau de vie, il s'agit d'un défi d'inclusion participative pour la survie du système démocratique.

51. HUYBRECHS F., MEYER S. & VRANKEN J., *La précarité énergétique en Belgique*, ULB, 2011. <https://ceese.ulb.be/CEESE/documents/Energiearmoede%20finaal%20rapport%20FR%20tweedede%20editie.pdf>

52. MEYER S. & COENE J., *Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, Fondation Roi Baudouin, 2022.

53. HUYBRECHS F., MEYER S. & VRANKEN J., *La précarité énergétique en Belgique*, ULB, 2011. <https://ceese.ulb.be/CEESE/documents/Energiearmoede%20finaal%20rapport%20FR%20tweedede%20editie.pdf>

54. MEYER S. & COENE J., *Baromètres de la précarité énergétique et hydrique*, Fondation Roi Baudouin, 2022.

55. DERDEVET M., « La précarité énergétique, un chantier européen prioritaire », *Géoeconomie*, n°66(3), 2013, pp. 37-50. DOI :10.3917/geoc.066.0037.

56. DEVALIÈRE I., « La précarité énergétique, retour sur la genèse d'une préoccupation », *Métropolitiques*, 3 juin. Consulté à l'adresse <https://www.metropolitiques.eu/La-precarite-energetique-retour.html> ; BESLAY C., & GOURNET R. *Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique*, 2018. Consulté à l'adresse [https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/bscb\\_-\\_enquete\\_menages.pdf](https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/bscb_-_enquete_menages.pdf)

57. DEVALIÈRE I., « De l'inconfort thermique à la précarité énergétique, profils et pratiques des ménages pauvres », *Informations sociales*, n°155(5), 2009, pp. 90-98. DOI :10.3917/inso.155.0090. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-5-page-90.htm>

58. BESLAY C., & GOURNET R. *Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique*, 2018. Consulté à l'adresse [https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/bscb\\_-\\_enquete\\_menages.pdf](https://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/bscb_-_enquete_menages.pdf)

Autre ressource utilisée : PAUGAM S., *La disqualification sociale: Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, 1991.